



Saint Constant, 20 octobre 2020

BULLETIN D'INFORMATION

AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

Projet de Plan stratégique de développement du transport collectif

La Table des préfets et élus de la Couronne-Sud travaille sur un mémoire à transmettre à l'ARTM en prévision de la consultation publique à venir sur le projet de Plan stratégique de développement (PSD) du transport collectif. Les commentaires de la Couronne-Sud s'appuient sur plusieurs préoccupations, notamment :

- Le développement du transport collectif dans un contexte où les sources de revenus sont insuffisantes pour répondre à la croissance des besoins;
- Le respect de la capacité de payer des municipalités;
- Le retard important des couronnes en termes de parts modales dans les transports collectifs et actifs;
- La planification systématique de mesures préférentielles bus, dans le cadre des projets de modification du réseau routier (réfection, construction, etc.);
- Le développement d'un réseau performant en couronne afin de faciliter les accès aux points d'entrée du transport collectif (gares, terminus, etc.) en autobus ou autres modes durables, la desserte intra couronne et vers les pôles d'activités autres que le centre-ville de Montréal;
- La diversification des besoins de déplacement, par exemple dans un contexte de vieillissement de la population;
- L'adaptation proactive du réseau de transport collectif à l'arrivée de nouvelles technologies (véhicules autonomes, électrification des transports, applications de transport sur demande, etc.).

Cadre financier en transport collectif et autoroute 30

La Table des préfets et élus de la Couronne-Sud [a salué](#) les annonces du gouvernement du Québec portant sur [l'implantation d'une voie réservée sur l'autoroute 30](#) et sur [l'aide financière de 2,3 G\\$](#) accordée aux sociétés de transport et aux municipalités pour les aider à maintenir leurs services en temps de pandémie.

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

CPTAQ – Interprétation de l'article 35 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

À la suite des résolutions adoptées par les municipalités, les MRC et la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud, et au terme de discussions avec le CMM, la CPTAQ a accepté de maintenir le processus actuel de traitement des demandes d'exclusion de la zone agricole. Ainsi, seul l'appui d'une MRC ou d'une agglomération est requis dans le cadre d'une demande d'exclusion d'une municipalité.



Inclusion de logements sociaux dans les nouveaux développements

La Commission du logement social a terminé son mandat ayant pour objectif d'identifier la portée de la compétence octroyée aux municipalités en matière d'inclusion de logements sociaux, abordables et familiaux dans les nouveaux développements résidentiels. La CMM met dorénavant à la disposition des municipalités un guide d'accompagnement ainsi qu'un modèle de règlement municipal afin d'orienter les municipalités dans la mise en œuvre d'un tel règlement sur leurs territoires. Ces documents sont disponibles [ici](#). Des liens d'intérêts et des fiches techniques seront ajoutés de façon périodique afin de répondre aux besoins d'information des municipalités et de la CMM.

Exportation et élimination des matières résiduelles

La Commission de l'environnement a reçu un nouveau mandat concernant la gestion des matières résiduelles et l'élimination des résidus. Le mandat consiste à formuler des recommandations à l'égard des positions actuelles de la CMM sur l'exploitation des résidus à éliminer à l'extérieur du territoire d'application du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) ainsi que sur l'enfouissement comme méthode d'élimination des résidus.

La commission devra formuler des recommandations sur trois orientations principales, soit :

- Le maintien (ou non) du principe d'autonomie régionale, de l'objectif « zéro enfouissement » et du territoire d'application;
- La prise en charge (ou non) par les municipalités de l'ensemble des matières résiduelles produites sur le territoire PMGMR (incluant industries, commerces et institutions);
- Les divers modes de traitement et de valorisation énergétique des résidus en fonction des quantités à éliminer.

Les observations et recommandations de la commission seront consignées dans un rapport qui sera déposé au plus tard le 31 mars 2021, et servira de base pour les prochains travaux de révision du PMGMR.